

Guide des comptes bloqués

2025 - 2026



Preuve du moyen de subsistance suffisants	p3
Demande de compte bloqué	p4
Ouverture d'un compte bancaire et informer l'UCLouvain	p5
Mensualités	p6

Preuve du moyen de subsistance suffisants

L'étudiant hors union européenne qui souhaite étudier, prolonger ses études ou chercher un emploi après son diplôme doit prouver qu'il a des moyens de subsistance suffisants.

La preuve des moyens de subsistance suffisants est apportée en produisant un ou plusieurs des documents suivant(s):

- une attestation de bourse ou de prêt
- un engagement de prise en charge par un garant (pour plus d'informations, veuillez visiter le site de [l'Office des étrangers](#))
- un compte bloqué par une société de services financiers spécialisée dans l'ouverture de comptes bancaires bloqués destinés à justifier des ressources financières dans le cadre d'une demande de visa pour études (par exemple, Studely).
- une attestation établie par l'UCLouvain précisant que l'étudiant a déposé sur un compte bloqué une somme couvrant les frais de son séjour en Belgique (dépôt bancaire).

Il est également important de noter que cette somme doit être suffisante pour couvrir les dépenses de subsistance pendant toute la durée du séjour prévu.

Une fois les documents préparés, l'étudiant doit les soumettre lors de la demande de visa auprès du consulat ou de l'ambassade belge de son pays d'origine. Le processus de demande de visa peut prendre plusieurs semaines, il est donc conseillé de commencer les démarches bien à l'avance.



Montant

Le montant pour l'année académique 2025-2026 est fixé à 835 € net par mois. Ce montant est fixé par l'Office des étrangers et est indexé chaque année au environ du mois de février.

En plus, des **835 € par mois**, il y a des **frais de dossier** qui s'élèvent à **150 €**.

Par exemple : pour une année complète (12 mois), vous devrez verser 10170 € (835 € * 12 + 150)

En ce qui concerne le montant du regroupement familial, il est de 2.131,28 EUR par mois. Renseignez-vous auprès de votre ambassade ou consulat si vous êtes à l'étranger ou à votre commune si vous résidez en Belgique.

Pour information : pour l'année académique 2024-2025, le montant des moyens de subsistance s'élève à 803 € nets par mois.

Cette somme théorique n'est pas suffisante pour couvrir les frais réels d'existence et d'étude. Nous vous recommandons d'avoir de l'argent liquide pour le premier mois et plus de moyens financiers pour couvrir votre année. A noter également que les frais d'inscription ne sont pas couverts par ce montant.

Si le coût de la vie est relativement abordable en Belgique, il peut varier d'une ville à l'autre. Que ce soit pour l'alimentation, les transports, les loisirs, la santé... Pensez à bien préparer votre budget pour éviter les mauvaises surprises. Ainsi, pour un étudiant, le coût de la vie peut varier entre 1000 € et 1300 € par mois ([1])

Plus d'infos sur le coût de la vie en Belgique sur:
<https://www.studyinbelgium.be/fr>



[1] Source : StudyinBelgium, QUEL EST LE COÛT DE LA VIE ET DES ÉTUDES EN BELGIQUE FRANCOPHONE ?. Disponible sur : <https://www.studyinbelgium.be/fr/quel-est-le-cout-de-la-vie-et-des-etudes-en-belgique-francophone> (Consulté le : 10 février 2025).

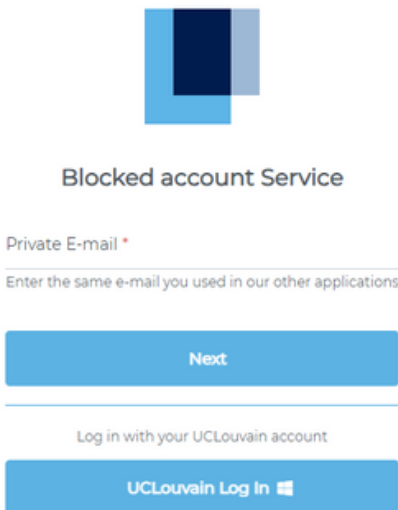
Demande de compte bloqué

Procédure

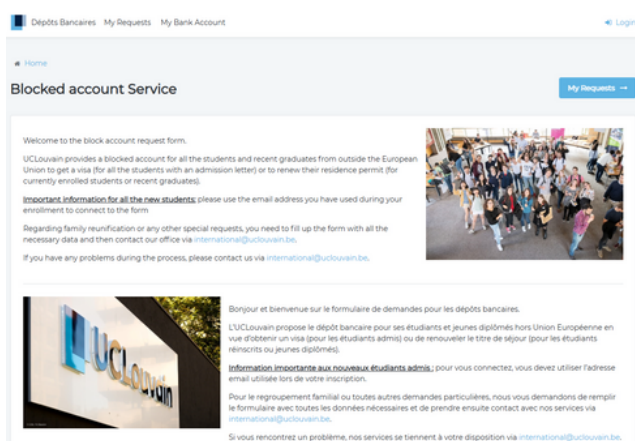
Toute demande (nouvelle inscription, renouvellement ou demande pour une année de recherche d'emploi) doit se faire via notre application (voir ci-dessous).

Pour les étudiant.es qui font une demande de visa pour étudier en Belgique, veuillez vous connecter avec adresse email privée utilisée lors de votre inscription.

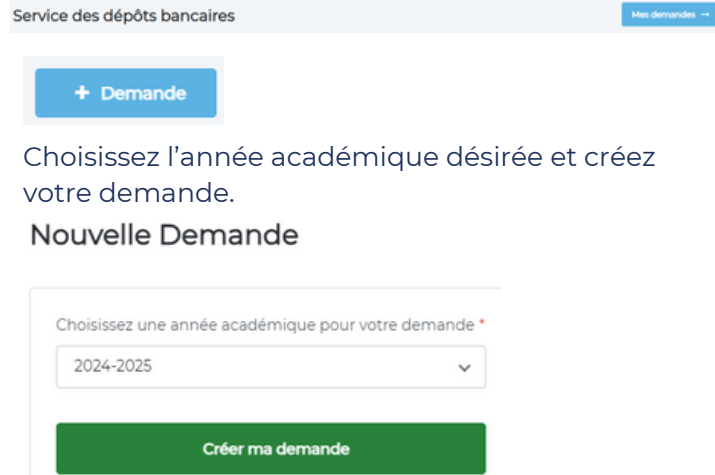
Pour les étudiant.es en réinscription qui souhaitent prolonger leur permis de séjour ou qui sont en recherche d'emploi pour une année après les études, doivent se connecter avec l'adresse email de l'UCLouvain.



Lorsque vous serez connecter à l'application, vous arrivez sur notre page d'accueil:



Cliquez ensuite sur le bouton "Mes demandes" et ensuite le bouton "+ Demande".



Veuillez porter une attention particulière aux informations fournies lorsque vous remplissez votre demande.

Choisissez votre statut en fonction de votre situation et remplissez attentivement les autres champs tels que "la possession d'une bourse", un regroupement familial,...

Lorsque votre demande est terminée, cliquez sur "Soumettre" pour nous la transmettre. Le bouton "sauver" vous permet de revenir sur votre demande pour la modifier avant de la soumettre.



Vous recevrez une confirmation par email de l'UCLouvain avec les instructions de paiement endéans 3 jours.

N'effectuez aucun paiement sans notre accord et email de confirmation.

Si vous rencontrez un problème avec le formulaire, vous pouvez nous contacter.

Demande des comptes bloqués:



Ouverture d'un compte bancaire et informer l'UCLouvain

Versement et frais de transaction

Certaines banques imposent des frais supplémentaires pour un virement vers la Belgique. Il est nécessaire de se renseigner à l'avance pour que l'UCLouvain perçoive bel et bien le montant exact.

Dès que nous aurons reçu votre versement sur notre compte bancaire bloqué, **une attestation budgétaire** pour l'année académique vous parviendra par courriel.

Ouverture d'un compte IBAN

Pour recevoir vos mensualités, vous devrez ouvrir un compte bancaire en Euro de la zone SEPA. Comme l'ouverture d'un compte peut prendre plusieurs semaines, il est recommandé d'arriver en Belgique avec de l'argent liquide pour couvrir vos besoins initiaux.

L'ouverture d'un compte bancaire en Belgique nécessite des documents suivants :

- Un passeport ou une carte d'identité
- Une preuve de résidence en Belgique (un bail avec une adresse en Belgique)
- Pour les étudiants, une preuve d'inscription à l'UCLouvain
- Pour les membres du personnel de l'UCLouvain, un contrat de travail.
- Certaines banques demanderont également une preuve d'inscription à la commune.

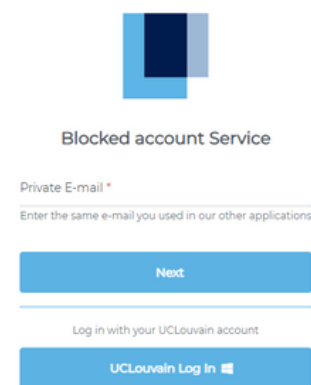
Vous pouvez également ouvrir un compte bancaire en ligne. Pratique si vous avez besoin d'un compte en euro et que vous n'avez pas encore les documents de votre commune.

- [Revolut](#)
- [Wise](#)
- [N26](#)
- [Nickel](#)

Transmettre vos coordonnées bancaires

Si vous disposez d'un compte bancaire SEPA en euros, il est nécessaire de nous communiquer votre numéro de compte pour percevoir vos mensualités.

Pour cela, veuillez retourner sur notre application et vous connecter avec l'adresse email que vous avez utilisée lors de votre demande de compte bloqué. (<https://app.uclouvain.be/DepotGarantie>).



Une fois connecté.e, cliquez sur l'onglet "Mon compte bancaire".



Ensuite, veuillez cliquer sur le bouton "Compte +".

Remplissez les champs demandés et cliquez sur "Enregistrer".

Ajouter mon compte bancaire



Mensualités et contacts



Mensualité

Dès réception de votre compte bancaire, votre première mensualité sera payée le plus rapidement possible (dans les 7 jours). Par la suite les transferts seront automatiques. A noter que les paiements sont payés entre la fin du mois précédent et le premier jour de chaque mois. (Ex : Paiement après le 26 février pour être sur le compte le 1er Mars). Ces paiements peuvent prendre quelques jours pour arriver sur votre compte.

Prolongation/Remboursement du compte bloqué

Pour renouveler le titre de séjour pour l'année suivante, il faudra fournir la preuve d'un nouveau dépôt bancaire.

La procédure est identique voir ci-dessous. Si votre visa a été refusé, nous pouvons rembourser le montant ou le garder pour l'année suivante, veuillez nous contacter pour nous en informer.

Si vous devez repartir dans votre pays et souhaitez un remboursement, veuillez prendre contact avec nous.



Contacts

Vous pouvez nous contacter via

- email:
international@uclouvain.be
- venir dans nos bureaux:
Accueil ADRI - Bâtiment des Halles universitaires
Place de l'Université 1, 4ème étage bureau C414
à Louvain-la-Neuve
- via rendez-vous teams

